

Une nouvelle naissance pour la Wallonie ?



Le compte à rebours s'est clôturé ce 1^{er} juillet, le 1^{er} jour des vacances scolaires, le 182^{ème} en réalité d'une année non bissextile dont il en reste 183. La sixième réforme de l'Etat prend cours. « Enfin ! », diront certains. « Trop tôt ! Dommage ! », clameront d'autres...

Une date symbolique...

Le 1^{er} juillet, un jour banal ? Beaucoup seraient tentés de le penser, pourtant, pour de nombreux pays, cette date commémore des événements qui ont marqué leur histoire. Ainsi, en cette journée mondiale du bandeau blanc contre la pauvreté, de fête nationale au Canada, Burundi, Rwanda, du déménagement au Québec (plus de 200 000 ont lieu ce jour), la Croatie célèbre le premier anniversaire de son statut d'Etat Membre de l'Union européenne, l'Algérie la commémoration de son indépendance, le Suriname le souvenir de l'abolition de l'esclavage. De leur côté, Madère et la Somalie glorifient leur autonomie ou leur indépendance vis-à-vis respectivement du Portugal et de l'Italie. C'est aussi un 1^{er} juillet que le signal de détresse morse SOS fut reconnu à Genève au niveau international, qu'entra en vigueur le Traité dotant les Communautés européennes d'une Commission unique et d'un Conseil unique, que débuta la bataille de la Somme aux 57 000 morts, que fut signé le traité de non prolifération des armes nucléaires entre la Grande-Bretagne, l'URSS et les Etats-Unis...

... aussi pour la Belgique

Ce 1 juillet 2014, les entités fédérées disposent d'une plus grande autonomie et de compétences accrues octroyées par la sixième réforme de l'Etat. Cette dernière, conclue en octobre 2011 après une très longue crise politique, nécessita près de deux années pour la traduire en textes de loi.

La nouvelle loi de financement et les transferts de compétences entrent effectivement en application **ce 1^{er} juillet** qui **ouvre néanmoins une période de transition pour permettre à la réforme de sortir ses pleins effets au 1^{er} janvier 2015.**

Et les colombophiles dans l'aventure ?

Tous les amateurs sont directement concernés par cette réforme. **La colombophilie wallonne dépend désormais, à partir de ce 1 juillet, du Ministère de l'Agriculture wallonne.** Certes, aucun changement concret n'est à attendre dans les prochaines



heures, dans cette fin de programmes arrêtés et dernier. Une certitude radical nécessitera un travail (flamande et wallonne) afin de légales à la date du 1^{er} janvier 2015 évoquée auparavant. Des questions titillent derechef l'esprit. Ce travail a-t-il déjà commencé ? Se fait-il en collaboration étroite ou chaque entité linguistique prépare-t-elle sa version dans la discrétion ? Les principales lignes directrices sont-elles arrêtées, leur calendrier rédigé ? ... ?



campagne, dans les appliqués depuis fin mars toutefois ! Ce changement colossal pour chaque aile répondre aux exigences

Du côté flamand, « Coulon Futé » n'a pas perçu dans un premier temps de signes manifestant



une attention soutenue envers l'entrée en matière de la réforme. Cependant, à l'approche de la date fatidique, un intérêt s'est manifesté au plus haut niveau. La simple constatation d'une perte de mainmise sur le secteur francophone n'y est vraisemblablement pas étrangère. Du côté wallon, deux réunions importantes ont été à ce jour tenues, constituent autant de faits concrets, de jalons posés dans la préparation de l'entrée en vigueur de la sixième réforme de l'Etat. La première remonte au 24 octobre 2013. Etaient entre autres présents à Namur, au Ministère de

l'Agriculture wallonne, trois des cinq mandataires nationaux francophones, Liège et Luxembourg n'étaient par contre pas représentés. Un fonctionnaire, une dame en l'occurrence spécialiste en asbl, a montré aux Delstanche (Brabant wallon), Goulem (Hainaut) et Goffard (Namur) les tenants et aboutissants d'une asbl, a invité la colombophilie wallonne à se constituer en semblable structure car, dans le cas contraire, elle dépendrait d'une asbl flamande. La deuxième réunion s'est toujours déroulée à Namur au Ministère de l'Agriculture wallonne. Cette fois étaient convoqués le 7 mai dernier les cinq mandataires nationaux qui ont été reçus par le directeur général du département « Bien-être animal ». Liège et Luxembourg n'ont de nouveau donné aucune suite à la convocation officielle. Au cours d'une conversation à bâtons rompus, le directeur général a livré diverses directives dont la constitution d'une asbl wallonne qui sera l'interlocuteur privilégié pour le Ministère wallon. Il a certifié que, le 1^{er} juillet, il entre en fonction, est responsable des colombophiles francophones.

De premières réflexions

« Coulon Futé » suivra évidemment ce dossier important pour la colombophilie wallonne, ne rapportera cependant que des informations vérifiées et actées, n'alimentera en aucun cas d'éventuelles rumeurs qui ne manqueront pas de courir.

Un premier fait marquant l'a interpellé lors des deux réunions évoquées à savoir l'absence de deux provinces. Comment interpréter cette prise de position qui pourrait « réveiller » certaines hypothèses émises lors du dernier scrutin national ?

Une unité de vue sera indispensable pour donner un souffle à la colombophilie wallonne qui, ces derniers temps comme l'ont traité certains potins du site, a traversé de délicates périodes.